

L'emploi des pesticides dans le cadre de l'entretien et le fleurissement des espaces communaux implique un certain nombre d'enjeux. Tout d'abord des enjeux environnementaux, par le transfert et la diffusion de ces produits dans les milieux, dans les cours d'eau, les ressources souterraines, dans l'air et les sols.

Des enjeux sanitaires, par l'exposition directe des agents lors de l'application de pesticides, mais aussi de la population qui vit au sein de ces espaces. En outre, ces risques se situent également au niveau de l'exposition indirecte par la présence de ces substances dans l'eau, dans l'air et dans l'alimentation.

#### Le saviez-vous ?

Il suffit **d'1 gramme** d'une molécule pesticide, quelle qu'elle soit, pour **rendre impropre à la consommation 10 000 000 litres d'eau** (selon le seuil réglementaire de potabilité d'une eau destinée à la consommation humaine)

Exemple : un petit pulvérisateur de 5 L, pour désherber sa terrasse ou ses allées, peut contenir jusqu'à 60 grammes de molécule pesticide. Faites le calcul...

Enfin, il est à faire valoir des enjeux écologiques, par l'impact de ces produits sur la faune et la flore, et notamment les espèces non ciblées par les traitements, pouvant entraîner, à terme, une diminution de la biodiversité dans les écosystèmes et une perturbation notable des équilibres écologiques.



Conscient de l'importance de cette problématique et qu'il ne suffit plus de se retrancher derrière l'argument que « d'autres applicateurs de pesticides sont également en cause », des démarches doivent être engagées par chacun des utilisateurs.



La prise de conscience est générale, et relayée par les pouvoirs publics notamment par la mise en place de dispositifs nationaux visant à limiter l'impact des pesticides, mais aussi à en réduire l'emploi. Cela se traduit par le retrait du marché d'un nombre important de molécules et des évolutions réglementaires toujours plus contraignantes, et qui à terme visent à interdire l'emploi de nombreux produits dans les espaces communaux !

Ainsi, si les élus doivent assurer la propreté du cadre de vie des citoyens, ils ne doivent pas pour autant ignorer les conséquences de leurs pratiques en matière de santé et d'environnement.

#### La démarche engagée

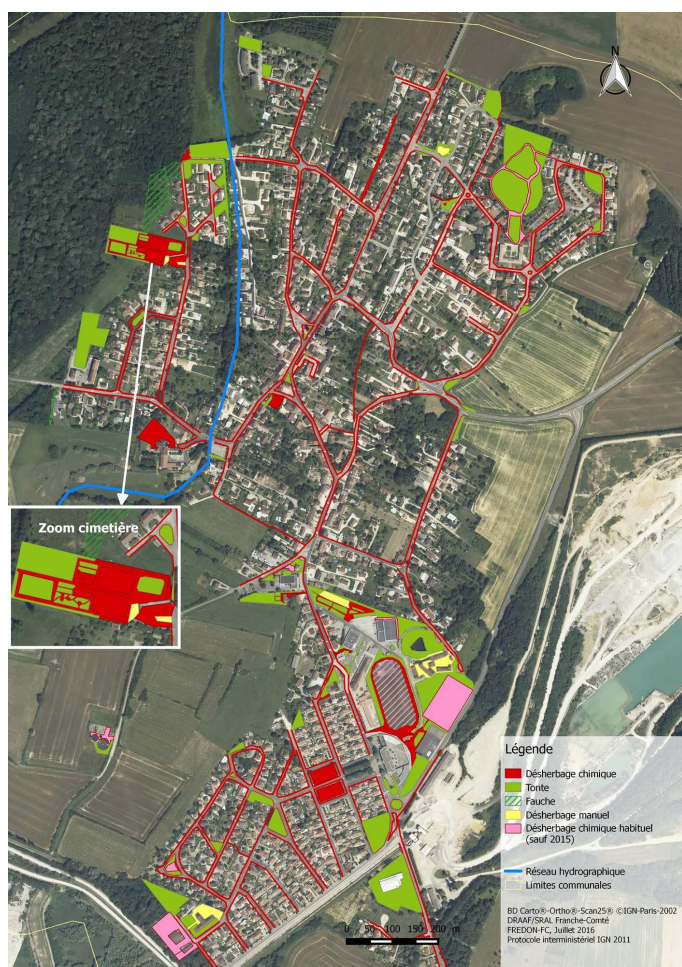
C'est dans ce cadre que la commune de Damparis a décidé de s'engager dans une démarche de réduction de l'emploi des pesticides dans le cadre de l'entretien de ses espaces publics ou démarche « zéro phyto ».

Cette démarche doit permettre tout d'abord de répondre aux échéances de la **loi Labbé du 6 février 2014** (amendée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015) - qui vise à **interdire la plupart des pesticides dans les espaces verts, les jardins et la voirie dès 2017** - et même d'aller au-delà de ces nouvelles dispositions.

Le travail consiste à mettre en place une stratégie visant à raisonner l'entretien, par la mise en œuvre de techniques dites « préventives » (comme le balayage) et « alternatives » (comme la binette !) pour la gestion des herbes dans les rues et autres sites. Une étude a donc été réalisée, confiée à la FREDON-FC (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté). Cette structure accompagne la commune pour la mise en œuvre effective de cette démarche, qui se fera par étape successive.

Cela passe tout d'abord par la réalisation d'un diagnostic des pratiques et des surfaces entretenues, réalisé cet été. Ce diagnostic a été l'occasion de faire le point sur la gestion de l'herbe, les moyens humains et les techniques consacrées.

Ce fut également le moment de rappeler les règles inhérentes à l'emploi des pesticides dans les espaces publics, et d'envisager les alternatives pour réduire/supprimer leur emploi.



Nous sommes maintenant à la seconde phase de l'étude : établir une « feuille de route » (ou plan d'actions) avec la proposition d'une gestion différenciée des espaces, accompagner de propositions et solutions techniques pratiques et concrètes, permettant l'arrêt de l'emploi des pesticides, et d'optimiser les pratiques existantes.

Ce plan d'action intègre également une dimension intercommunale dans les préconisations, notamment sur la réflexion des matériels alternatifs de désherbage, qui pourraient être envisagés dans ce cadre.

Ce travail a été rendu le 22 novembre 2016 en présence du Maire, des adjoints et du service technique.

Il faut maintenant mettre en œuvre ce plan d'actions afin d'atteindre les objectifs fixés.

### Un autre regard sur la végétation

L'arrêt ou la réduction du recours aux pesticides conduit nécessairement à une réflexion sur la manière d'appréhender l'entretien de nos espaces, et notamment le principe même de « la propreté », que l'on qualifiera ici de visuelle au regard des conséquences et risques, inhérents à l'emploi de ces produits.



Cette propreté, et l'exigence d'entretien qui lui est associée, sont somme toute subjectives et impliquent que l'absence / présence de l'herbe naturelle et sa tolérance, doivent être relativisées en fonction des lieux, de leur usage et de ce qu'ils représentent.

### Tous concernés

Parmi la population, certains d'entre nous emploient également des pesticides pour l'entretien de nos espaces extérieurs, terrasses, allées, jardins, etc...

### Le saviez-vous ?

En 2015 et suite à l'évaluation du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a classé, le glyphosate comme « cancérigène probable » !

Nous sommes également concernés ! Soutenez l'action de votre commune, et vous-même, affranchissez-vous de cet emploi de pesticides, un grand nombre de solutions existent.

Voici quelques méthodes simples à mettre en œuvre pour limiter l'usage des dés herbants chimiques chez soi :

### Dés herbage des massifs

La binette, le piochon ou l'arrachage manuel sont toujours efficaces ! ... Et si vous voulez gagner du temps, pensez aux paillages et aux plantes couvre-sol.

Les paillages organiques (écorces, feutres végétaux...) apportent progressivement de la matière organique dans le sol en se décomposant, et permettent de conserver l'humidité du sol en évitant l'évaporation. Enfin, ils limitent le développement des mauvaises herbes prêtes à se développer.



Les plantes couvre sol concurrent les mauvaises herbes. Les espèces de plantes couvre sol choisies doivent être adaptées à l'endroit planté, former un couvert végétal dense et ne pas nécessiter beaucoup d'entretien (exemples : alchémille, lamier, petite pervenche, pachysendre...)



### Désherbage des allées et des terrasses

En balayant régulièrement les surfaces minérales en dur (pavés, goudron, béton), vous supprimez tout ce qui peut permettre à une mauvaise herbe de se développer : graine, matière organique, humidité...

Vous pouvez aussi mettre en œuvre le désherbage thermique soit à l'aide d'appareil à gaz, soit à l'aide d'eau chaude. L'objectif est de provoquer un choc thermique sur les plantes conduisant à l'éclatement des cellules des feuilles, ce qui entraîne leur destruction. Si vous avez de petites surfaces, un simple chalumeau de bricolage ou une casserole d'eau chaude sont efficaces. Mieux encore, prenez l'eau de cuisson des pâtes ou des



patates : l'amidon est un anti-germinatif naturel et pas cher !

Dans le cas de surfaces plus importantes, des appareils de désherbage spécifiques existent. Ces techniques sont efficaces surtout sur jeunes plantes !

### Désherbage des pelouses et autres gazons

Pour freiner le développement des dicotylédones dans votre gazon, ne tondez pas trop à ras (pas moins de 7 cm de haut), ré-engazonnez systématiquement en cas de dégarnissage de la pelouse, et n'oubliez pas d'aérer le sol à l'aide d'un scarificateur ou de semelles d'aération.

**Et dite-vous, « ce n'est pas parce qu'il y a quelques plantes qui verdissent nos espaces, que c'est moins propre... C'est tout le contraire...»**

Crédits photographiques : FREDON-FC  
Cartographie : FREDON-FC / CAGD / Damparis